

DELIBERATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
N° 2014/45
OBJET : REPRESENTANT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES A L'ENTENTE POUR
LA GESTION DU BASSIN VERSANT DE L'EAU BLANCHE

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 45
 Nombre de Conseillers présents : 41
 Nombre de Conseillers présents et représentés : 43
 Quorum : 21
 Date convocation du Conseil Communautaire : 14/04/2014
 Date d'affichage de la convocation au siège : 14/04/2014

Le 22 Avril 2014 de l'année deux mille quatorze à 18 h 30
 à la Technopole du Site Montesquieu à Martillac

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
 de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la
 Présidence de Christian TAMARELLE.

<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent*</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent*</i>	<i>Excusé, procuration à</i>
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNE Philippe (Maire)	P	
BURTIN - DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	P	
BENESSE Jean-Michel (Maire)	P		FATH Bernard (Maire)	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	P		GAZEAU Francis (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean André (Maire)	P	
CLEMENT Bruno (Maire)	P		MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoit (Maire)	P		Fabrice BOS	P	
Martine TALABOT	P		Nadine CHENNA	P	
Philippe BARRERE	P		Philippe DIAS	P	
Valérie LAGARDE	P		Muriel EYL	P	
THIERRY BLANQUE	P		Catherine FOURNIER	P	
Béatrice CANADA	P		Anne-Marie LABASTHE	E	Mr FATH
Philippe BALAYE	P		Alain LAGOARDETTE	P	
Michèle BOURROUSSE	P		Jean-François MOUCLIER	A	
Christian GACHET	P		Nadine JOLIVET	P	
Nathalie ROUSSELOT	P		Jean-Paul MERCADIE	P	
Félicie DURAND	P		Laure BENCTEUX	P	
Dominique LARRUE	P		Bernard CHEVALIER	P	
Françoise BETES	E	Mr LEMIRE	Bernadette PELISSIER	P	
Alexandre DE MONTESQUIEU	P		Jean-François BORDELAIS	A	
Corinne MARTINEZ	P		Maryse DEBACHY	P	
Sylvie OHRENSSTEIN-DUFRANC	P		Jean KESLER	P	
Benoist AULANIER	P				

- Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur AULANIER est élu secrétaire de séance
 * P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent

N° 2014/45

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MONTESQUIEU A L'ENTENTE POUR LA GESTION DU BASSIN VERSANT DE L'EAU BLANCHE

Vu, l'article 3 des statuts de la Communauté de Communes qui mentionne que la protection et mise en valeur de l'environnement est une compétence obligatoire, à laquelle se rattachent d'une part la gestion des bassins versants des cours d'eau communautaires : assurer et promouvoir toutes les actions nécessaires à la conservation quantitative et qualitative, à l'amélioration et à la meilleure utilisation du patrimoine hydraulique (ressource en eau, milieux aquatiques et humides, ouvrages), et d'autre part l'entretien et mise en valeur des bords de Garonne,

Vu, la délibération n° 2006/24 du 03 février 2006, désignant les représentants de la Communauté de Communes de Montesquieu,

Vu, la délibération n° 2008/82, désignant les représentants de la Communauté de Communes de Montesquieu ;

Vu, les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

La gestion du bassin versant de l'Eau Blanche anciennement réalisée par le Syndicat intercommunal de l'Eau Blanche, a été transférée à la Communauté de Communes de Montesquieu au 01^{er} janvier 2006.

Afin de prendre en compte la totalité du territoire des bassins versants, une convention a été proposée aux communes de Cestas et Villenave d'Ornon situées en dehors du territoire communautaire.

Pour faire suite au renouvellement de l'organe délibérant de la Communauté de Communes de Montesquieu, il est proposé de désigner à nouveau les délégués communautaires à l'entente avec Cestas et Villenave d'Ornon pour la gestion du bassin versant de l'Eau Blanche.

Il est proposé les membres suivants :

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
M. LEMIRE	M. BORDELAIS
M. BALAYE	M. GACHET
M. AULANIER	M. LARRUE

Le Conseil Communautaire à l'unanimité

1. **Désigne** pour représenter la Communauté de Communes de Montesquieu au sein de la Conférence, les élus désignés ci-dessus.
2. **Autorise** M. le Président à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Pour copie conforme,

Fait à Martillac, le 22 Avril 2014
Le Président
Christian TAMARELLE

Document signé électroniquement

